

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 avril 2026

RELATIF À L'EXTENSION DES PRÉROGATIVES, DES MOYENS, DE L'ORGANISATION
ET DU CONTRÔLE DES POLICES MUNICIPALES ET DES GARDES CHAMPÊTRES - (N°
2464)

Adopté

N° CL377

AMENDEMENT

présenté par
M. Marion, rapporteur et M. Pauget, rapporteur

ARTICLE 15

I. – À l'alinéa 3, après la première occurrence du mot :

« mots : « »,

insérer le mot :

« à ».

II. – En conséquence, au même, après la seconde occurrence du mot :

« mots : « »,

insérer le mot :

« au 2° de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.